

Compte rendu des délibérations n°15

Séance ordinaire du mardi 19 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le **dix neuf juin à dix-neuf heures**, le Conseil de la Communauté de Communes des Portes de Meuse dont la constitution a été autorisée par arrêté préfectoral n°2016-2173 en date du 5 octobre 2016, légalement convoqué, s'est réuni, salle du Pré Aubert à Montiers-sur-Saulx (55290) sous la présidence de Monsieur Stéphane MARTIN.

Nombre de membres composant l'assemblée :	69	Nombre de membres présents :	49
Nombre de membres en exercice :	69	Nombre de pouvoirs :	06
Quorum :	35	Le quorum est atteint l'assemblée peut délibérer	

Étaient présents : **ANDRE** Jean-Claude, **ANDRE** Philippe, **AUBRY** Laurent, **BOUR** Rémy, **BREUIL** Luc, **CARDON** Dominique, **CARRE** François-Xavier, **CHEVALLIER** Marie-Laure, **COLOMB** Emmanuelle, **DIEULIN** Philippe, **DIOTISALVI** Jean-Luc, **DUBAUX** Gilles, **DUFOUR** Roland, **DUPUIT** Catherine, **EDOT** Dany, **FOURNIER** Jean-Noël, **FRANCOIS** Claude, **GALLOIS** Marie-Hélène, **GAULUET** Gilles, **GRANDPIERRE** Dominique, **HENRIONNET** Bernard, **HOPFNER** André, **INTINS** Yannick, **JEANSON** Elisabeth, **JOSEPH** Martine, **KARP** Dominique, **LALLEMANT** Pascal, **LARCELET** Thierry, **LECHAUDEL** Christian, **LEGRAND** Sébastien, **LEMAIRE** Jacky, **LEVET** Xavier, **LHULLIER** Daniel, **LOISY** Michel, **MALAIZE** Philippe, **MARQUELET** Jean-Pierre, **MARTIN** Denis, **MARTIN** Stéphane, **MARTIN** Guy, **MATTIONI** Angelico, **MULLER** Serge, **PAILLARDIN** Jean-Marie, **PHILOUZE** Laurent, **PIROIRD** Thierry, **RENARD** Sylvain, **STOCKER** Yolande, **STOLF** Denis, **VAN DE WALLE** Hervé, **VERLANT** Frédéric.

Étaient excusés : BERTRAND Michèle, CANOVA Jean-Louis, ROMBI Alain, THIERY Patricia,
ANTOINE Gérard, représenté par **EDOT** Dany, suppléant
LEROUX Francis, représenté par **GALLOIS** Marie-Hélène, suppléante
PENSALFINI Dominique, représentée par **COLOMB** E. suppléante
QUERUEL Pascal, représenté par **DUFOUR** Roland, suppléant
RUHLAND Daniel, représenté par **PAILLARDIN** J-Marie, suppléant

Excusés ayant donné procuration : CHALONS Gérard, pouvoir à **MATTIONI** Angelico
LECLERC Christian, pouvoir à **GAULUET** Gilles,
PETERMANN Fabrice, pouvoir à **MARTIN** Stéphane
POISSON Patrick, pouvoir à **DIOTISALVI** Jean-Luc
RENAUDIN Florent, pouvoir à **LOISY** Michel
VARNIER Denis, pouvoir à **JOSEPH** Martine

Étaient absents : DUPONT Régis, LECHAUDEL Delphine, LORIN Bernadette, MAGINOT Denis, MOUROT Gilles, NICOLE Marc, PIERRE Jean-Noël, THIRION Francis, VOLLE Gérard et YVON Annaïck.

Assistaient également à la réunion :

GERARD Brigitte Directrice Générale des Services, **FLOUEST** Laurent, Directeur Adjoint et **UNTEREINER** Jean-Marc responsable des Finances.

GUERQUIN Elisabeth et SIGOT-LEMOINE Hélène, Conseillères départementales excusées.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire désigné au sein du conseil, M. DIOTISALVI Jean-Luc a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE :

Le compte rendu de la séance du 5 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

■ PORTRAITS DES ELUS

Réalisation des portraits des élus par un photographe professionnel : les élus se présentent chacun leur tour à partir du 19h00 en parallèle du Conseil de Communauté (photo buste couleur de face sur fond blanc uni).

■ PRESENTATION

Avant-Projet Définitif (APD) de la gendarmerie de Gondrecourt-le-Château.

■ Arrivée de Bernard HENRIONNET à 19h30



061/18. Validation de l'Avant-Projet Définitif du marché de construction d'une gendarmerie à Gondrecourt-le-Château

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 139 1°;

VU l'Avant-Projet Définitif (APD) présenté en séance le 19 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT que le montant prévisionnel des travaux est arrêté à 3 790 173.00 € HT ;

APRÈS AVIS du bureau en date du 12 juin 2018 et de la commission en date du 4 juin 2018 ;

Monsieur le Président propose au Conseil de valider cet APD et précise que cette approbation entraîne l'engagement de la phase suivante du marché de maîtrise d'œuvre, notamment la réalisation des études, le mandat pour déposer le permis de construire et pour préparer les pièces nécessaires à la consultation.

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,

Par **52** voix « pour », **0** voix « contre » et **3** « abstentions » (COLOMB E. DUFOUR R. & RENARD S.)

VALIDE l'Avant-Projet Définitif du projet de construction d'une gendarmerie à Gondrecourt-le-Château

ARRÊTE le coût prévisionnel des travaux sur lequel la maîtrise d'œuvre s'engage à l'issue de l'APD **3 790 173.00 € HT**.

FIXE la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre à **490 448.39 € HT**.

AUTORISE le Président à effectuer les demandes de financement auprès du GIP Objectif Meuse et des autres financeurs.

PRÉCISE que les travaux ne débuteront pas avant que la collectivité ne soit propriétaire du terrain.

062/18. Marché hydraulique 5^{ème} tranche des travaux d'entretien de restauration et de renaturation

VU l'arrêté préfectoral n°2013-843 du 6 mai 2013 portant Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et autorisant la collectivité à se substituer aux propriétaires riverains pour l'exécution de travaux d'aménagement et d'entretien de cours d'eau sur le territoire des 19 communes du Val d'Ornois pour une durée de 5 ans (2013 à 2017) ;

VU la délibération n°081/17 du 20 juin 2017 portant attribution au CPIE de Bonzée du marché de maîtrise d'œuvre pour la poursuite des travaux d'entretien et de reconstitution de la ripisylve des huit ruisseaux, affluents de l'Ornain et de la Meuse ;

VU la délibération n°060/18 du 5 juin 2018 portant demande de prolongation de la DIG du Val d'Ornois pour les travaux de restauration de cours d'eau ;

CONSIDÉRANT le souhait d'engager une 5^{ème} tranche de travaux sur l'Ornois ;

CONSIDÉRANT que le montant prévisionnel de ces travaux est arrêté à la somme de **90 077.61 € TTC** ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,



LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les financements auprès du Conseil Départemental de la Meuse, des Agences de l'Eau Seine-Normandie et Rhin Meuse ainsi que de l'Entente Marne.

063/18. Demandes d'aides pour le financement du Gymnase intercommunal d'Haironville et validation de la rémunération du MOE

VU la délibération n°042/18 du 5 juin 2018 portant validation de l'Avant-Projet Définitif du marché de construction du gymnase d'Haironville et arrêtant le coût prévisionnel des travaux à 2 860 000.00 € HT ;

APRÈS AVIS de la commission en date du 14 juin 2018 ;

Monsieur le Président propose d'arrêter le montant de rémunération de la maîtrise d'œuvre et de lui permettre de solliciter les différents financeurs.

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

ARRÊTE le montant de rémunération de la maîtrise d'œuvre à **198 880.00 € HT** pour le marché de base auquel s'ajoute **56 570.00 € HT** au titre du marché complémentaire.

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le GIP Objectif Meuse et les différents financeurs.

064/18. Attribution du marché de travaux de la pépinière intercommunale de Gondrecourt-le-Château

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, modifiée par les lois n°2016-731, 2016-925 et 2016-1691 ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

CONSIDÉRANT l'avis de publicité mis en ligne sur le site « e-marchespublics.com » le 27 avril 2018 ;

APRÈS AVIS de la commission d'appel d'offres en date du 19 juin 2018 ;

Monsieur le Président précise que cette opération de travaux est divisée en 13 lots et présente le rapport d'analyse des offres :

lot	Candidat	Montant HT	Notes			Ordre
			Techn 60%	Prix 40%	Total	
1	HARQUIN Houdelaincourt	202 000.00 €	44.00	40.00	84.00	1
	FOISSY Tréveray	221 000.00 €	30.00	36.56	66.56	3
	BREUIL Ribeaucourt	229 315.55 €	44.0	35.24	79.24	2



2	Charpente métallique Estimation HT : 70 500.00 €	VIGNOT Fains Veel	40 309.00 €	51.00	40.00	91.00	1
		ATELIER BOIS Chaumont	54 082.00 €	48.00	29.81	77.81	2
		GIBEAUX Vavray le Grand	59 279.00 €	49.00	27.20	76.20	3
3	Couverture, Etanchéité & Zinguerie	<i>Infructueux</i>					
4	Bardage métallique et minéral isolé	<i>Infructueux</i>					
5	Menuiserie alu, Protection solaire & Serrurerie Estimation HT : 189 200.00 €	PAQUATTE Mognéville	187 407.00 €	49.00	40.00	89.00	1
		BRAYER Heillecourt	210 712.50 €	53.00	35.58	88.58	2
		APB Vassincourt	248 162.00 €	49.00	30.21	79.21	3
6	Menuiserie bois intérieure & Agencement Estimation HT : 76 650.00 €	EML INTERACTIVE Mognéville	108 389.09 €	53.00	40.00	93.00	1
		STEINER Heillecourt	127 108.00 €	53.00	34.11	87.11	2
7	Plâtrerie, Isolation & Faux Plafonds Estimation HT : 68 000.00 € Variante imposée : 7 000.00 €	STPP Gondrecourt	67 500.00 € 4 820.00 €	53.00	38.86	91.86	3
		ISOPLAQUISTE Gondrecourt	68 000.00 € 2 250.00 €	53.00	40.00	93.00	1
		ARTPOL Metz	68 000.00 € 4 730.00 €	53.00	38.64	91.64	5
		PARANT Neufchâteau	69 406.66 € 2 171.12 €	53.00	39.26	92.26	2
		DESSA CONSTRUCTION Heillecourt	67 800.00 € 4 800.00 €	53.00	38.71	91.71	4
8	Sol souple, Carrelage & Faïence Estimation HT : 37 000.00 €	GENERAL PEINTURE Saint-Dizier	32 540.60 €	53.00	40.00	93.00	1
		GIL & ASSOCIES Belleville/Meuse	32 750.00 €	53.00	39.74	92.74	2
		RONZAT Chaumont	33 057.00 €	53.00	39.38	92.38	3
		PEINTURES TONNES Bar-le-Duc	35 894.10 €	53.00	36.26	89.26	4
9	Chauffage, Ventilation & Plomberie Estimation HT : 139 500.00 €	LHERITIER/VIARD Commercy/Givrauval	105 542.80 €	49.00	40.00	89.00	1
		LORRAINE ENERGIE Thierville/Meuse	116 930.00 €	49.00	36.10	85.10	2
		IDEX Bar-le-Duc	131 314.27 €	49.00	32.15	81.15	3
10	Electricité Estimation HT : 118 000.00 €	ERTEC Longeville-en-Barrois	135 500.00 €	49.00	40.00	89.00	1
		SERELEC Saint-Dizier	136 000.00 €	49.00	39.85	88.85	2
		ABI ELECTRICITE Fains-Veel	156 080.00 €	49.00	34.73	83.73	3
11	Peinture Estimation HT : 28 000.00 €	STPP Gondrecourt	30 600.00 €	53.00	40.00	93.00	1
		Peintures TONNES Bar-le-Duc	32 050.00 €	53.00	38.19	91.19	2
		GENERAL PEINTURE Saint-Dizier	32 957.50 €	53.00	37.14	90.14	3



12	Ascenseur Estimation HT : 24 000.00 €	KONE Heillecourt	20 450.00 €	52.00	39.12	91.12	1
		A2A Bezannes	20 000.00 €	49.00	40.00	89.00	2
		OTIS Woippy	23 000.00 €	50.00	34.78	84.78	3
		THYSSENKRUPP Maxeville	24 320.00 €	49.00	32.89	81.89	4
		AMS Wiwersheim	22 813.00 €	46.00	35.07	81.07	5
		SERVICOM EUROPE Les Mureaux	27 355.00 €	49.00	29.25	78.25	6
13	VRD Estimation HT : 112 000.00 €	ACENOR Demange-aux-Eaux	104 078.39 €	53.00	40.00	93.00	1
		CALIN Barville	104 974.50 €	53.00	39.66	92.66	2
		CHARDOT TP Commercy	124 132.17 €	53.00	33.54	86.54	3
		COLAS NORD EST Void-Vacon	134 808.95 €	49.00	30.88	79.88	4

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,

Par **52** voix « pour », **0** voix « contre » et **3** « abstentions » (BOUR R. - COLOMB E & GALLOIS MH)

DÉCIDE d'attribuer le présent marché à :

- Lot 1 HARQUIN 55130 Houdelaincourt
- Lot 2 VIGNOT – 55000 Fains-Veel
- Lot 5 PAQUATTE – 55800 Mognéville
- Lot 6 EML INTERACTIVE – 55800 Mognéville
- Lot 7 ISOPLAQUISTE – 55130 Gondrecourt-le-Château
- Lot 8 GENERAL PEINTURE – 52100 Saint-Dizier
- Lot 9 LHERITIER/VIARD - 55200 Commercy/55500 Givrauval
- Lot 10 ERTEC – 55000 Longeville-en-Barrois
- Lot 11 STPP – Gondrecourt-le-Château
- Lot 12 KONE – 54180 Heillecourt
- Lot 13 ACENOR – 55130 Demange-aux-Eaux

AUTORISE Monsieur le Président à signer les lots ci-dessus pour un montant arrêté à **1 037 066.88 € HT** (y compris variante pour le lot 7).

AUTORISE Monsieur le Président à recourir à un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence pour les lots 3 & 4 déclarés infructueux et à les signer au terme de la procédure.

AUTORISE également Monsieur le Président à solliciter les différents financeurs potentiels pour ce marché de travaux.

065/18. Validation du prix de vente du terrain à l'entreprise ADS

VU l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 portant dispositions générales sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par les collectivités ;

VU la délibération n°114/17 du 12 septembre 2017 autorisant Monsieur le Président à acquérir la parcelle, ci-dessous, propriété de la commune d'Ancerville moyennant le prix principal de 17 816.40 € ;



Section	N°	Adresse	Contenance totale
ZL	275	Forêt	02 ha 96 a 94 ca

CONSIDÉRANT le souhait de l'entreprise Agro Distribution Services (ADS) de s'implanter sur la ZA de la Forêt à Ancerville et d'acheter une partie de cette parcelle, soit 2 hectares ;

APRÈS AVIS de la commission en date du 14 juin 2018 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, par **51** voix « pour », **0** voix « contre »
et **4** « abstentions » (CHALONS G. - COLOMB E. - GALLOIS MH & LEMAIRE J.)

DECIDE de céder 2 hectares de ce terrain à l'entreprise Agro Distribution Services sise à Pierrefitte-sur-Aire au prix de **1.00 €/m²**, soit pour 2 hectares, une cession à **20 000,00 €**

AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour aboutir à la vente de cette parcelle et à signer tout document afférent à cette décision.

066/18. Modification de durée hebdomadaire de service

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

SOUS RÉSERVE de l'avis du Comité Technique ;

Monsieur le Président vous propose de modifier le poste ci-après :

Grade	Décision	Suppr.	Création	Date d'effet	Motif
Adjoint Territorial d'Animation	N°015 12/01/2017	20/35 ^{ème}	35/35^{ème}	01/07/2018	Augmentation du besoin

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

VALIDE la modification de la durée hebdomadaire du poste susmentionné à compter du 1^{er} juillet 2018.

DÉCIDE de modifier, en conséquence, le tableau des emplois.

DONNE tout pouvoir au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

067/18. Tarification des redevances ordures ménagères de la CC des Portes de Meuse

VU l'arrêté préfectoral n°2016-2173 en date du 5 octobre 2016 portant fusion des communautés de la Haute-Saulx, de la Saulx et du Perthois et du Val d'Ornois au 1^{er} janvier 2017 ;



VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRÉ ;

CONSIDÉRANT que les Communautés de Communes disposent, après fusion, de 5 ans maximum pour harmoniser la REOM ;

Après avis de la commission et du bureau en date des 8 et 12 juin 2018, Monsieur le Président propose au conseil de valider les tarifs des Ordures ménagères comme suit :

REDEVANCE ANNUELLE ORDURES MENAGERES à compter du 01/07/2018		
Particuliers		
Foyer 1 personne	forfait	98,00 €
Foyer 2 personnes	forfait	175,00 €
Foyer 3 personnes	forfait	220,00 €
Foyer 4 personnes	forfait	280,00 €
Foyer 5 personnes et +	forfait	330,00 €
Résidence secondaire	forfait	160,00 €
Collectivités/administrations		
Commune	par habitant	1,00 €
Administration	forfait	300,00 €
Ecole	forfait	200,00 €
Collège	forfait	500,00 €
EHPAD, foyer logement et MARPA	par capacité d'hébergement	85,00 €
Maison médicale	forfait	300,00 €
Professionnels		
Métiers du bâtiment et espaces verts	forfait	300,00 €
Commerçants, métiers de bouches, restaurants, production industrielle entretien mécanique	forfait	200,00 €
Bureaux, professions libérales, activités agricoles, autres artisanat	forfait	150,00 €
Gîtes, hôtels, terrains de camping	forfait	100,00 €
Association avec effectifs	forfait	100,00 €

REDEVANCE ANNUELLE INCITATIVE à compter du 01/07/2018		
Type bac	Forfait 24 levées	levée supplémentaire
80 L (1 personne)	98,00 €	4,00 €
140 L (2/3 personnes)	200,00 €	6,00 €
180 L (4 personnes et +)	350,00 €	8,00 €
660 L	600,00 €	12,00 €



Autres...		
Badge accès bac collectif 1 personne	98,00 €	1,30 €
Badge accès bac collectif 2 personnes	192,00 €	1,30 €
Badge accès bac collectif 3 personnes	288,00 €	1,30 €
Badge accès bac collectif 4 personnes	350,00 €	1,30 €
Agence Départementale d'Aménagement Centre Exploitation Gondrecourt (bac 660L)	600,00 €	-
Maison de retraite (par lit)	98,00 €	-
Résidence secondaire (sac rouge)	2,00 €	-

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, par **40** voix « pour »
7 voix « contre » (BOUR R. - DIOTISALVI JL/POISSON P. - EDOT D - MARTIN D. - PAILLARDIN JM et
STOCKER Y.) et **8** « abstentions » (CARRE FX. - CHEVALLIER ML. - COLOMB E. - DIEULIN P. -
GALLOIS MH -GRANDPIERRE D. - LHUILLIER D. & MULLER S.)

VALIDE les tarifs proposés à compter du 1^{er} juillet 2018.

068/18. Attribution des aides directes aux entreprises

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1511-1 et 2 ;

VU la délibération n°168-17 du 12 décembre 2017 portant validation du règlement d'aides directes de la collectivité ;

VU les délibérations communautaires n°179-17 du 12 décembre 2017, n°010-18 du 30 janvier, n°23-18 du 6 mars, n°039/18 du 18 avril et n°059/18 du 5 juin 2018 portant programmation des aides directes aux entreprises ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre d'une convention passée avec la Région, les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région ;

APRÈS AVIS de la commission développement économique en date du 14 juin 2018 ;

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de bien vouloir entériner les dossiers ci-après :



Entreprise	Commune Implantation	Projet	Montant	
			Projet	Aide
SASU la Forge du Gaulois	Montplonne	Achat de véhicule	14 900.00 €	5 215.00 €
Ornain Bétail	Saint-Joire	Investissement véhicule bétailière	145 000.00	7 500.00 €
Le Petit Bouchon	Bazincourt	Investissement ouverture d'un restaurant	24 064.00 €	7 500.00 €
Total 6 ^{ème} programmation				20 215.00 €
Total aides antérieures accordées (dossiers 179/2017 & 010-023-039-059/2018)				200 766.99 €
TOTAL				220 981.99 €

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

VALIDE les dossiers présentés et arrête le montant de la 6^{ème} programmation d'aides directes à **20 215.00 €**.

069/18. Attribution des aides accordées à des associations et autres collectivités publiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 1.1611-4 ;

VU la délibération n°008/18 du 30 janvier 2018 portant adoption du règlement d'attribution des subventions aux associations ;

VU les dossiers de subventions déposés par diverses associations du territoire ;

CONSIDÉRANT que toute association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle de la collectivité qui l'a accordée ;

APRES AVIS de la commission en date du 28 mai 2018 et du bureau du 12 juin 2018;

Monsieur le Président propose d'apporter un soutien financier à hauteur de 55 900.00 € aux associations qui mettent en place de véritables contrats d'objectifs.

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

DÉCIDE d'attribuer et de verser une subvention aux associations de la Communauté de Communes pour une somme totale de **55 900.00 €**, répartie comme indiqué dans le tableau ci-après.



ASSOCIATION SPORTIVE	LOCALISATION	PROJET	DEMANDE Association	DECISION
Gymnastique Les Colombes	VILLERS-LE-SEC	Recrutement moniteur agréé et rémunéré, pérennisation du club de gymnastique volontaire		500,00 €
Les Bergeronnettes de l'Espérance	ANCERVILLE	Piste d'évolution enroulable et support de parade pour barres asymétriques		500,00 €
Tennis Club du Val d'Ornain	GONDRECOURT	Engagement des équipes dans les tournois, pérennisation de l'emploi du professeur de tennis	1 000,00 €	500,00 €
Pétanque Club de Tréveray	TREVERAY	Aide participation Championnats de France Pétanque	500,00 €	250,00 €
Association Sportive de Tréveray (Football)	TREVERAY	Pérenniser le club et l'entente avec le club des GOG, rénovation du terrain, former les éducateurs.	1 500,00 €	1 000,00 €
Centre de Tourisme Equestre	BIENCOURT	Organisation Championnat régional de TREC (Equitation)	600,00 €	600,00 €
Gymnastique Volontaire	GONDRECOURT	Proposer des séances de gymnastique volontaire ouvertes à un large public	1 000,00 €	500,00 €
TOTAL 1			4 600,00 €	3 850,00 €

ASSOCIATION AUTRE	LOCALISATION	PROJET	DEMANDE Association	DECISION
Art et Collections de la Saulx et du Perthois	MONTIERS-SUR-SAULX	Ecureyrtromobile 2018	1 300,00 €	750,00 €
Les Amis du Musée Lorrain du Cheval	GONDRECOURT	Développement outil numérique	2 000,00 €	2 000,00 €
CDF de Bazincourt-sur-Saulx	BAZINCOURT-SUR-SAULX	Village de Noël 2018	2 000,00 €	1 500,00 €
Association Graines de Son	GONDRECOURT	Festival des Petits Lieux 2018	6 000,00 €	7 500,00 €
Amicale Saint Fiacre	COUVERTPUS	Festival Sons d'Orge 2018	1 500,00 €	1 500,00 €
Association Modèle Club du Haut Ornain	GONDRECOURT	Salon du modèle réduit 2018	2 000,00 €	2 000,00 €
Association Gymnastique Volontaire	GONDRECOURT	Rand'Ornoise 2018	800,00 €	800,00 €
Association Cantonale Familles Rurales	GONDRECOURT	Été Jeunes 2018	7 500,00 €	7 500,00 €
Familles Rurales Demange/Baudi	DEMANGE-AUX-EAUX	Animations enfants & gala de danse	600,00 €	500,00 €
Comité des Javas de Villers-le-Sec	VILLERS-LE-SEC	Saulx'Vageonne 2018	1 000,00 €	500,00 €
Comité des Fêtes	MENIL-SUR-SAULX	Un jour à Ménil	5 000,00 €	2 500,00 €



Les Chanterelles	FOUCHERES-AUX-BOIS	Financement frais manifestations	1 000,00 €	1 000,00 €
Comité des Fêtes	BIENCOURT-SUR-ORGE	Festival des Thermos	1 500,00 €	1 500,00 €
Les Coulisses	L'ISLE-EN-RIGAULT	Achat matériel de scène: projecteurs	1 500,00 €	1 500,00 €
Association des Juvigniens	JUVIGNY-EN-PERTHOIS	Festival "Entre 2 gouttes"	2 000,00 €	1 500,00 €
Association Sur Saulx	ECUREY	Café Mythologie	620,00 €	500,00 €
Association Sur Saulx	ECUREY	C'est mon patrimoine	1 000,00 €	1 000,00 €
Association Sur Saulx	ECUREY	L'autre Balade	2 300,00 €	2 300,00 €
Sports et Loisirs Savonnières	SAVONNIERES	Animations 2018	2 000,00 €	1 000,00 €
Les Vignes de Bazincourt	BAZINCOURT-SUR-SAULX	Marche découverte et dégustative	1 500,00 €	800,00 €
MJC Ancerville	ANCERVILLE	École du cirque	400,00 €	400,00 €
Fanfare de Montiers-sur-Saulx	MONTIERS-SUR-SAULX	Développement de la fanfare	3 000,00 €	1 000,00 €
Comité des Fêtes	ANCERVILLE	Salon Nature, Chasse, Pêche, Terroir	5 000,00 €	2 500,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	DAMMARIE-SUR-SAULX	Férobois 2018	2 000,00 €	2 000,00 €
Collectivité publique	GONDRECOURT	Feu d'artifice intercommunal	8 000,00 €	8 000,00 €
TOTAL 2			61 520.00 €	52 050.00 €

PRÉCISE que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2018 de la Communauté de Communes.

070/18. Validation de dossiers au titre des fonds de concours

VU l'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU l'ensemble des règles définies dans le CGCT et relatives aux fonds de concours ;

VU la délibération n°063/17 du 9 mai 2017 portant adoption du règlement des fonds de concours destiné aux actions de « développement local » menées par les Communes ;

VU le Programme d'Activités Annuel (PAA) 2018 du GIP Objectif Meuse et notamment la mesure 6.10 portant aides aux projets d'investissement des groupements de collectivités territoriales de la zone de proximité ;

VU la délibération n°055/18 du 5 juin 2018 portant attribution d'une 1^{ère} programmation au titre de l'année 2018 pour un montant de 178 381.40 € ;



CONSIDÉRANT que le montant de l'enveloppe minimum affecté au fonds de concours au titre de l'année 2018 est égal à 447 825,00 € (1 791 300,00 € x 25%) ;

APRÈS AVIS de la commission en date du 14 juin 2018 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

DÉCIDE d'attribuer au titre d'une 2^{ème} programmation 2018 un fonds de concours aux opérations suivantes :

COMMUNE	PROJET	Mesure	MONTANT		
			Projet	Minimum autofin. Commune	Attribution
Montiers-sur-Saulx	Remplacement chauffage électrique Salle Pré Aubert et radiateurs des bureaux de la Mairie	4.3	18 626,10 €	11 126,10 €	7 500,00 €
Montiers-sur-Saulx	Réfection partielle de la toiture de l'église	2.5	42 534,04 €	35 034,04 €	7 500,00 €
Aulnois-en-Perthois	Travaux de réfection toitures communales (mairie et église)	2.5	23 772,91 €	11 886,46 €	11 886,45 €
Aulnois-en-Perthois	Travaux de réfection chemin de Chopinotte	1.1	22 711,05 €	11 355,53 €	11 000,00 €
Aulnois-en-Perthois	Travaux sylvicoles	4.6	6 296,45 €	3 148,23 €	(*) 2 113,55 €
Sommelonne	Création d'un logement communal	3.1	62 093,18 €	49 871,44 €	(*) 12 221,74 €
Tréveray	Travaux de réhabilitation et d'amélioration à la Salle Jean Colson	3.2	21 314,70 €	10 657,35 €	10 657,35 €
Tréveray	Travaux de couverture et zinguerie sur une partie du bâtiment de la mairie	2.5	7 917,50 €	3 958,75 €	3 958,75 €
Tréveray	Aménagement du cimetière	3.5	12 745,83 €	6 372,91 €	6 372,92 €
Vaudeville-Le-Haut	Travaux sylvicoles	4.6	5 067,10 €	2 533,55 €	2 533,55 €
Bazincourt-sur-Saulx	Travaux sur bâtiments communaux (restaurant)	3.1	5 568,75 €	2 784,38 €	2 784,37 €
Total 2 ^{ème} programmation 2018					78 528.68 €
Rappel 1 ^{ère} programmation 2018					178 381.40 €
					256 152.05 €

(*) Cf article 6 règlement « Montant maxi FDC »

DONNE tout pouvoir au Président pour mener à bien cette affaire et signer tout document s'y rapportant.



071/18. Voirie – Demande de subvention complémentaire auprès du GIP Objectif Meuse

VU la délibération n° 044/18 du 5 juin 2018 portant attribution des marchés relatifs aux travaux de voirie 2018 aux entreprises suivantes :

1. Marché entretien : GOUVERD
2. Marché ECF : COLAS EST
3. Marché investissement : EUROVIA.

Monsieur le Président vous demande aujourd'hui de solliciter une demande de subvention complémentaire auprès du GIP Objectif Meuse au titre de la mesure 6.10.

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	% montant total opération
Enrobés coulés à froid Renouvellement et extension de voiries	192 024.90 €	GIP Objectif Meuse (6.10)	155 924.24 €	80.00%
Maîtrise d'oeuvre	2 880.40 €	AUTOFINANCEMENT	38 981.06 €	20.00%
TOTAL	194 905.30 €	TOTAL	194 905.30 €	100.00%

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, à l'unanimité

APPROUVE le plan complémentaire de financement présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président et à signer tous les documents pour mener à bien ce dossier.

072/18. Approbation du PLUi de l'ex Communauté de Communes de la Haute-Saulx

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-21 et suivants, R. 153-20 et suivants ;

VU la délibération du Conseil communautaire de l'ancienne communauté de communes de Haute-Saulx en date du 19 novembre 2009 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de l'ancienne communauté de communes de Haute-Saulx en date du 21 décembre 2016 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme intercommunal et tirant le bilan de la concertation ;

VU l'enquête publique qui s'est déroulée du 8 janvier 2018 au 9 février 2018 ;

VU les conclusions du commissaire enquêteur ;

CONSIDÉRANT que les avis qui ont été joints au dossier, les observations du public et le rapport du commissaire justifient que le plan local d'urbanisme soit modifié avant son approbation ;



CONSIDÉRANT le mémoire en réponse de la Communauté de Communes des Portes de Meuse reprenant les éléments complémentaires apportés au dossier, et les réponses apportées aux avis et observations formulées ;

CONSIDÉRANT que le projet de plan local d'urbanisme intercommunal tel qu'il est présenté au conseil communautaire est prêt à être approuvé conformément aux dispositions de l'article L. 153-21 du Code de l'urbanisme ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, à l'unanimité

APPROUVE le plan local d'urbanisme intercommunal sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de Haute-Saulx.

PRÉCISE que conformément à l'article L. 153-22 du Code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé est tenu à disposition du public au sein de la Communauté de Communes et dans les mairies des communes concernées par le PLUi.

INDIQUE, conformément aux dispositions de l'article R. 153-21 du Code de l'urbanisme, que la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois au siège de la Communauté de Communes et au sein des mairies de l'ancienne communauté de communes de Haute-Saulx.

INDIQUE également que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

073/18. Approbation de la modification simplifiée du PLU de Gondrecourt-le-Château

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L123-13-3 et L123-1-5 ;

VU la délibération n°129/17 du 12 septembre 2017 portant modification simplifiée du PLU de Gondrecourt-le-Château pour remaniement du règlement de la zone Ni (Naturelle inondable) en y autorisant les affouillements ;

VU la délibération n°156/17 du 7 novembre 2017 prescrivant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification du PLU de Gondrecourt-le-Château ;

VU l'affichage en Mairie et la parution dans le journal de l'Est Républicain d'un avis précisant les modalités de la mise à disposition simplifiée, effectué le 28 décembre 2017 ;

VU le registre d'observations mis à disposition du public en mairie et à la Communauté de Communes ;

CONSIDÉRANT que la mise à disposition du public du dossier qui s'est déroulée du 8 janvier au 9 février 2018 inclus n'a fait l'objet d'aucune observation ;

CONSIDÉRANT que cette modification simplifiée du PLU est prête à être approuvée conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT l'article L 5211-57 du CGST et l'avis émis par la commune de Gondrecourt-le-Château sur ce projet de modification par délibération en date du 25 avril 2018 ;

APRÈS AVIS de la commission en date du 14 juin 2018 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, à l'unanimité



DÉCIDE d'approuver le plan local d'urbanisme intercommunal sur le territoire de l'ancienne communauté de communes de la Haute-Saulx.

PRÉCISE que conformément aux articles R123-24 et R123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le journal de l'Est Républicain.

INDIQUE que la présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage et l'insertion dans la presse d'un avis d'information.

DIT que le dossier de la modification simplifiée du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie et à la Codecom de Gondrecourt-le-Château aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la direction départementale des territoires de la Meuse (14 rue Antoine Durenne à Bar-le-Duc).

INFORMATIONS DIVERSES

Prochains bureaux à 18h30

Lundi 9 juillet 2018 (+ Commission Finances)
Mardi 21 août 2018

Prochains conseils à 19h00

Mardi 10 juillet 2018
Mardi 28 août 2018

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 20h30.

Le secrétaire de séance, DIOTISALVI Jean-Luc.